

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

11.4.2005

19/2005

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Frank Vanhecke, Philip Claeys et Koenraad Dillen

sur l'intention du commissaire Louis Michel d'utiliser des ressources affectées à la coopération au développement à des fins militaires

Échéance: 11.7.2005

19/2005

Déclaration écrite sur l'intention du commissaire Louis Michel d'utiliser des ressources affectées à la coopération au développement à des fins militaires

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,

 - A. considérant qu'au mois de mars 2005, Louis Michel, commissaire chargé de la coopération au développement, a lancé l'idée d'utiliser l'aide au développement de l'UE pour l'entraînement de forces armées en Afrique,

 - B. considérant que différentes organisations spécialisées non-gouvernementales affirment que si l'assistance militaire est intégrée dans l'aide au développement, les fonds destinés à des projets en matière de santé et d'éducation seront détournés pour acheter des armes,

 - C. considérant que l'affectation de fonds à des armées ne répond nullement aux critères de la politique de l'Organisation pour la coopération et le développement économique en matière de lutte contre la pauvreté,

 - D. considérant que Louis Michel, en tant que ministre belge des affaires étrangères, est intervenu dans l'octroi de licences d'exportations d'armes controversées à la fabrique wallonne FN,

 - E. considérant que Louis Michel a axé la politique belge de la coopération au développement sur l'Afrique et que l'industrie de l'armement wallonne a pleinement engrangé les bénéfices de ce changement;
1. demande à la Commission de s'assurer que la ligne de pensée de Louis Michel n'est pas poursuivie;

 2. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission et aux gouvernements et parlements des Etats membres et des pays candidats.